L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 19 RUE DU CARONDELET

NOUVELLE-ORLÉANS

DIMANCHE MATIN 11 AVRIL.

Louisiane.

Le *Louisianais* vient de doubler son format et se déclare le journal officiel de la paroisse St-Jacques; nos compliments à la paroisse et nos félicitations à notre confrère.

Nous lisons dans le *Louisianais* :

J. W. Davis, surintendant de la compagnie télégraphique de Pacific des marchands, propose de faire aboutir la ligne télégraphique de Opelousas à Donaldsonville, et de M. Commander Jeanet à la Nouvelle Orléans, si les citoyens de l'Assomption, de St-Jacques, de St-Jean Baptiste et de St-Charles peuvent et veulent souscrire une somme de [illegible].

L'idée est excellente. Elle doit être favorablement accueillie. Les citoyens de Donaldsonville, marchands intelligents, entreprenants et actifs ne peuvent la repousser. Les Israël, les Loeb, les Gondrans, les Lemann, les Patat et autres lui doivent leur concours.

Pour notre part de St-Jacques, si nous connaissons que notre population augmente tous les jours, que nos citoyens de Donaldsonville, que Gentilly en St-Jacques ont devant une ville de l'importance de Donaldsonville, et que le gouvernement de Nouvelle nous rapporte [illegible] la paix et la prospérité, nous dirons certainement oui.

Le *Courrier de la Louisiane* dit que la pêche a fait beaucoup de bien et que les travaux agricoles marchent favorablement. Nous lisons dans ce journal :

Vendredi dernier, un malheureux événement a eu lieu dans le café de M. Corrigé. Deux nègres querelle à propos d'intérêts, entre MM. Laurent Banes et Ambroise Grousset, plusieurs coups de feu ont été échangés. M. Grousset a reçu une blessure sérieuse à la hanche et à la cuisse, et M. Banes a eu l'avant-bras gauche traversé. Les personnes présentes sont intervenues et ont arrêté le combat.

Le juge radical Théodore Pontbelin, qui a une commission de Pothier, a travaillé comme [illegible] d'ouvrir la cour de district. Les avocats et les jurés ont refusé de le reconnaître.

45ème Congrès.

SÉNAT.

Le Sénat des Etats-Unis se compose de 76 sénateurs. Il y a actuellement trois sièges contestés, les deux de la Louisiane et un de la Caroline du Sud. Sur les 76 sénateurs, il y a 39 républicains et 34 démocrates en comptant le juge Davis; en voici la liste :

Etats.	Sénateurs.	Terme expire en
Alabama	John P. Morgan, D.	1883
	George E. Spencer, R.	1879
Arkansas	A. H. Garland, D.	1883
	S. W. Dorsey, R.	1879
California	Newton Booth, R.	1881
	A. A. Sargent, R.	1881
Colorado	J. S. Chaffee, R.	1879
	Henry M. Teller, R.	[illegible]
Connecticut	William W. Eaton, D.	1881
	Joseph R. Hawley, R.	1879
Delaware	Thomas F. Bayard, D.	1881
	Charles W. Jones, D.	1881
Florida	S. R. Mallory, D.	[illegible]
	Josiah Gill, D.	1881
Georgia	John B. Gordon, D.	1879
	David Davis, D.	1883
Illinois	A. G. Spaight, R.	1879
	Lyman Trumbull, D.	1881
Indiana	D. D. Pratt, R.	1879
	Joseph E. McDonald, D.	1881
Iowa	J. W. Kirkwood, R.	1881
	William B. Allison, R.	1879
Kansas	P. P. Plumb, R.	1879
	John J. Ingalls, R.	1881
Kentucky	James B. Beck, D.	1883
	T. C. McCreery, D.	1879
Louisiane	[illegible]	[illegible]
	James G. Blaine, R.	1881
Maine	Hannibal Hamlin, R.	1881
	W. P. Frye, R.	1883
Maryland	G. R. Wickham, D.	1879
	Geo. R. Dorsey, R.	1881
Massachusetts	H. L. Dawes, R.	1881
	Theo. W. Ferry, R.	1883
Michigan	I. P. Christiancy, R.	1881
	William Windom, R.	1881
Minnesota	S. J. R. Morrill, R.	1881
	F. M. Cockrell, D.	1881
Missouri	Lewis V. Bogy, D.	1879
	Lloyd Tuckner, D.	1881
Mississippi	B. K. Bruce, R.	1881
	A. H. Rollins, D.	1883
Nebraska	A. S. Paddock, R.	1881
	William Hickock, R.	1881
Nevada	John P. Jones, R.	1879
	S. B. Conover, R.	1881
N. Hampshire	B. Wadleigh, R.	1879
	Joseph Hefferman, D.	1881
New Jersey	T. F. Randolph, D.	1881
	Frank H. Jerman, D.	1881
New York	Francis Kernan, D.	1881
	Roscoe Conkling, R.	1879
	N. W. Ransom, D.	1881
North Carolina	A. S. Merrimon, D.	1879
	A. G. Thurman, D.	1881
Ohio	John Sherman, R.	1881
	Stanley Matthews, R.	1881
Oregon	J. H. Mitchell, R.	1879
	W. A. Wallace, D.	1881
Pennsylvanie	Simon Cameron, R.	1879
	D. M. Mathews, R.	1881
Rhode Island	A. Anthony, R.	1881
	J. R. Burnside, R.	1881
South Carolina	J. J. Patterson, R.	1879
	Johnson Harris, D.	1881
Tennessee	John Bailey, D.	1881
	Richard Coke, D.	1881
Texas	S. B. Maxey, D.	1881
	T. F. Edmunds, R.	1881
Vermont	Justin S. Morrill, R.	1879
	J. W. Johns, D.	1881
Virginie	A. S. Wilkes, D.	1881
	H. G. Davis, D.	1883
West Virginia	Frank Hereford, D.	1881
	Timothy O. Howe, R.	1881
Wisconsin	Angus Cameron, R.	1881

Les plus jolis choix de grenadines en ville chez Danziger.

IL FAUT VARIER SA NOURRITURE.—Voici un fait étrange à l'appui de cette théorie :

Un jour, des membres de la Société qui, à Londres, correspond à notre Académie de médecine, demandèrent à la justice trois condamnés à mort, bien portants et du même âge à peu près, pour faire sur eux des expériences.

Ces hommes devaient être bien logés, bien traités, mais nourris exclusivement, l'un avec du café, l'autre avec du thé, et le troisième avec du chocolat.

On n'eut que l'embarras du choix : les condamnés à mort voulaient tous être les heureux mortels qui une si douce existence était promise.

Quelle différence de perspective, en effet! Etre rayé au bout de quelques jours du nombre des vivants entre ciel et terre, au moyen d'une corde à nœud coulant, ou passer de longs jours dans un confortable appartement, à boire des lampées de café, de thé ou de chocolat!

Trois forts gaillards furent livrés aux expérimentateurs.

Or, voici ce qu'il advint :

Au bout d'un an, celui qui avait choisi le café mourut : il était sec comme une corde, et scorbutique.

Celui qui avait été nourri de thé atteignit le quatre-vingtième mois : ses muscles et ses os étaient devenus presque diaphanes.

Le troisième, qui avait été traité au chocolat, mourut au quinzième mois de ce régime : il avait vu sa chair pourrir s'en aller par lambeaux.

Conclusion : il importe que l'homme se compose une nourriture variée le plus possible, non pas seulement comme types d'aliments, mais encore comme lieux de provenance de ces mêmes aliments.

Pigné blanc, excellent article à 12 cents et demi chez Shwartz & Son.

—On a fait dernièrement à Paris une curieuse expérience qui intéresse tout le monde. Il s'agissait d'une bonde de sûreté inventée par M. Lebiscuire, ouvrier cordonnier.

L'appareil est une énorme toupie creuse, faite en bois, cerclée en fer et absolument incombustible comme une fortelle. Lancée à l'eau, elle est maintenue, dans la position parapodique, par un lourd cylindre en métal vissé à sa partie inférieure, et qui lui sert de lest. Au-dessus du renflement de cette toupie colossale, sont pratiquées quatre niches bloquées des à dos et dans chacune desquelles une personne peut s'asseoir comme dans un fauteuil.

Afin de ne pas être enlevé par la vague qui culbute par le roulis, le naufragé n'a qu'à se passer sous le bras et à boucler une courroie fixée à chaque stalle. Dans les intervalles des niches, existent deux soupes dont l'une pour l'eau et l'autre pour le biscuit; on peut y embarquer pour plusieurs jours de vivres. Chacun des quatre individus peut manger ou boire sans avoir à se déranger : car, pour le boisson, il n'a qu'à sucer un biberon qui pend auprès de lui, monté sur un caoutchouc, et pour le biscuit, il n'a qu'à lever un petit couvercle de bois placé à droite.

L'appareil est surmonté d'un mât creux servant de fourreau à un pavillon qu'on peut hisser ou faire disparaître à volonté; d'un signal de détresse; et d'un [illegible] rouge. Le long de ce mât s'allonge quatre tubes en fer, sortes de canons placés à bonne en l'air et qu'on fait partir au moyen d'une détente. Ces canons servent à lancer en l'air des fusées lumineuses; ce sont les signaux de nuit.

La bonde de sauvetage peut être placée soit aux flancs du navire, comme une bouée latérale, soit à l'arrière, comme la yole porte-manteau, et facilement lancée à la mer au moyen des [illegible].

BUREAUX DE AMBASSADES A PARIS.—L'ambassade [illegible] de Bavière est adressée à Paris. Cette ambassade vient d'Espagne, et elle a été [illegible] dans les honneurs du [illegible] plus haut rang. Le chef de l'ambassade a en sort le bal donné pour la circonstance à Madrid, en dansant avec la princesse des Asturies. Lorsqu'il a présenté au jeune souverain ses lettres de créance, on a signalé une particularité bien digne de la magnificence du souverain bavarois. Ces lettres étaient écrites sur une feuille d'or, recouverte elle-même dans un étui du même métal, surmonté d'une magnifique [illegible].

On ne saurait être plus galant. Quel [illegible] l'ambassadeur bavarois obtiendra à Paris où les [illegible] de la fantaisie de [illegible] de [illegible] les [illegible] pendant longtemps.

Après les Bavarois, les Annamites. On nous affirme que [illegible] d'Annam doit prochainement à Paris une ambassade extraordinaire qui sera composée de [illegible] qui sera [illegible] pour [illegible] comme l'un des [illegible] du pays.

Les Annamites [illegible] cette mission [illegible] les [illegible] de [illegible] qui se [illegible] de [illegible] et [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible]